

REGLEMENT « TRAIL DE BISEN DE MENERBES »

Le Trail de Bisen de Menerbes est une course nature de 17 km et 700 mètre de dénivelé positif sur pistes et sentiers, qui se disputera le 28 janvier 2023. Le tracé est balisé avec de la rubalise.

Deux postes de secours/ravitaillement seront installés sur le parcours : au km 8 et sur la ligne d'arrivée. Les coureurs doivent prévoir leur autosuffisance alimentaire, un seul ravitaillement en eau est prévu à mi parcours.

Des signaleurs seront postés sur le circuit. Des pointages seront effectués à divers points du tracé.

Le départ sera donné à 14h00 devant la mairie de Bize Minervois. Le temps maximal est de 3h00

Les accompagnateurs à vélo sont strictement interdits, de même que les ravitaillements sauvages.

Le nombre de participants est limité à 400. Ce chiffre sera susceptible d'être modifié.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance, physique ou psychique, ainsi que en cas de vol ou dégradations sur les biens matériels des coureurs et des accompagnateurs. Les participants renoncent à tout recours contre les organisateurs quelque soient les dommages occasionnés.

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée par l'organisation.

Tous les participants doivent être munis d'une réserve alimentaire, d'eau, d'une couverture de survie, d'un sifflet et de vêtements adaptés.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile. Les participants sont tenus de s'assurer individuellement (licence ou assurance individuelle).

La présentation d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition de moins d'un an, ou d'une licence (FFA) est obligatoire pour s'inscrire.

L'âge minimum pour participer à l'épreuve est fixé à 18 ans.

Le droit de participation est de 15 Euros.

Tout participant surpris à jeter quelque chose dans la nature, ou bénéficiant d'une assistance sera disqualifié.

Les 3 premiers au scratch, et le premier de chaque catégorie seront récompensés, il n'y aura pas de cumul. Des lots seront tirés au sort.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de modifier ou de neutraliser l'épreuve en cas de conditions météo défavorables, ou d'événements pouvant nuire à la sécurité des coureurs. En cas de neutralisation après le départ les coureurs s'engagent à suivre les instructions des organisateurs.

Le fait de s'inscrire fait office d'acceptation du présent règlement.